COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°12-22 RELATIVE AUX CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Les organisations soussignées,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 6 septembre 2018),

Vu l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 22 août 2019),

Vu les articles L. 6325-1 à L. 6325-4-1, L. 6332-14 et suivants, L. 6332-1-3 et suivants, D.6325-1 et suivants, D.6332-39, D. 6332-85 et suivants du Code du travail,

Vu l'article 1.22 b) et l'annexe 2-12 de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'OPCO Mobilités en date du 16 décembre 2019 relative aux conditions de prise en charge des contrats de professionnalisation,

Vu la délibération paritaire n°1-20 en date du 21 janvier 2020 relative aux conditions de prise en charge des contrats de professionnalisation,

Vu l'Accord Paritaire National du 8 avril 2021 relatif au renforcement de l'accompagnement, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes « Plan jeunes » pour la période 2021-2025 (étendu par arrêté du 10 novembre 2021, JO du 20 novembre 2021),

Vu les statuts en vigueur de l'OPCO Mobilités,

Considérant la politique proactive menée par la branche des Services de l'Automobile depuis de nombreuses années en matière d'alternance qui s'affirme ainsi comme la voie d'accès majoritaire et privilégiée pour accéder aux métiers des services de l'automobile (54,5 % des jeunes en formation dans les domaines spécifiques de la Branche étaient en alternance à la rentrée 2021 et les effectifs en contrat de professionnalisation ont augmenté de 21%),

Considérant la volonté constante des partenaires sociaux de :

- promouvoir les dispositifs de branche, en créant et développant des politiques de formation fortes et innovantes pour répondre aux besoins des professionnels de la branche des Services de l'Automobile et s'adapter aux enjeux liés à la transition écologique, aux mutations technologiques et à la digitalisation;
- favoriser et poursuivre le développement de la formation en alternance et notamment la formation par le contrat de professionnalisation.

Conviennent de ce qui suit :

53

JOJ K

Article 1 - Objet de la présente délibération paritaire

Les organisations soussignées soulignent que la présente délibération a pour objet de définir la liste des formations dites prioritaires bénéficiant d'un taux de prise en charge à hauteur de :

Durée de la formation	Taux de prise en charge
Inférieur à 500 h	15 € / heure
De 500 h à 999 h	12,5 € / heure
De 1.000 h à 1.199 h	10,5 € / heure
De 1.200 h et plus	9,15 € / heure

Elles précisent que la présente délibération annule et remplace la délibération paritaire n°1-20 en date du 21 janvier 2020.

Article 2 – Liste des formations prioritaires

Les organisations soussignées définissent la liste des formations dites prioritaires comme suit :

Formations	Durée de formation préconisée (heure)	Références Fiche RNCP
BAC PRO ACCUEIL RELATION CLIENTS ET USAGERS	1200	N°9638
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL	1200	N°32208
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION B PROSPECTION CLIENTELE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	1200	N°32259
BAC PRO GESTION ADMINISTRATION	1200	N°14695
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°19117
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°19117
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°19117
BAC PRO REPARATION DES CARROSSERIES	1200	N°5859
BTS COMPTABILITE ET GESTION	1200	N°35521
BTS GESTION DE LA PME	1200	N°32360
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°35460
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°35460
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°35460
BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	1200	N°34031
BTS NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	1200	N°34030



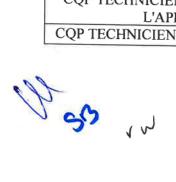
JO A

Formations	Durée de formation préconisée (heure)	Références Fiche RNCP
BTS SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	1200	N°34029
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : MARKETING DIGITAL, E-BUSINESS ET ENTREPRENEURIAT	1200	N°35354
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : BUSINESS INTERNATIONAL : ACHAT ET VENTE	1200	N°35355
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : MARKETING ET MANAGEMENT DU POINT DE VENTE	1200	N°35356
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : BUSINESS DEVELOPPEMENT ET MANAGEMENT DE LA RELATION CLIENT	1200	N°35357
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : STRATEGIE DE MARQUE ET EVENEMENTIEL	1200	N°35358
BUT MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS : MOBILITE ET SUPPLY CHAIN CONNECTEES	1200	N°35390
BUT MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS : MOBILITE ET SUPPLY CHAIN DURABLES	1200	N°35391
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°19118
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°19118
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°19118
CAP PEINTURE EN CARROSSERIE	1200	N°4933
CAP REPARATION DES CARROSSERIES	1200	N°4935
CQP AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	266	Non inscrit
CQP AGENT D'OPERATIONS LOCATION	254	Non inscrit
CQP AGENT D'OPERATIONS LOCATION SPECIALISTE	311	Non inscrit
CQP AGENT TECHNIQUE LOCATION LONGUE DUREE	199	Non inscrit
COP ATTACHE COMMERCIAL AUTOMOBILE	667	Non inscrit
CQP ATTACHE COMMERCIAL VEHICULES INDUSTRIELS	610	Non inscrit
CQP ATTACHE COMMERCIAL VEHICULES UTILITAIRES	602	Non inscrit
CQP CHARGE DE CLIENTELE LOCATION LONGUE DUREE	276	Non inscrit
CQP CHEF D'EQUIPE VITRAGE	510	Non inscrit
CQP CONSEILLER EN LIVRAISON DE VEHICULES	321	Non inscrit
CQP CONSEILLER TECHNIQUE EXPERT CYCLES	612	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE CONFIRME PL	591	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE CONFIRME VL	533	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE PL	492	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE VL	491	N°34252
CQP DEBOSSELEUR SANS PEINTURE	321	Non inscrit
CQP DEMONTEUR AUTOMOBILE	272	N°34347
CQP DEMONTEUR-DEPOLLUEUR AUTOMOBILE	306	Non inscrit
CQP DEMONTEUR AUTOMOBILE CONFIRME	314	Non inscrit
CQP DEPANNEUR REMORQUEUR PL	429	Non inscrit
CQP DEPANNEUR REMORQUEUR VL	343	Non inscrit





Formations	Durée de formation préconisée (heure)	Références Fiche RNCP
CQP MAGASINIER	399	Non inscrit
CQP MAGASINIER VENDEUR PRA	460	Non inscrit
CQP MECANICIEN COLLISION	287	Non inscrit
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE	374	Nº34334
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLES	316	Non inscrit
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE VEHICULES	310	Non inscrit
UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	492	Non inscrit
CQP MECANICIEN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	367	Non inscrit
CQP MECANICIEN REPARATEUR DE VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	681	Non inscrit
CQP MECANICIEN SPECIALISTE CYCLES	350	Non inscrit
CQP MECANICIEN SPECIALISTE MOTOCYCLES	761	Non inscrit
CQP MECANICIEN SPECIALISTE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	612	Non inscrit
CQP OPERATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS	285	Non inscrit
CQP OPERATEUR PREPARATION VEHICULES	244	Non inscrit
CQP OPERATEUR SPECIALISTE MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS	382	Non inscrit
CQP OPERATEUR SPECIALISTE SERVICE RAPIDE	509	Non inscrit
CQP OPERATEUR SPECIALISTE STATION-SERVICE	278	Non inscrit
CQP OPERATEUR DE STATIONNEMENT	210	Non inscrit
CQP OPÉRATEUR DE VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS EMBARQUÉS (CHRONOTACHYGRAPHE, ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE, TAXIMÈTRE)	330	Non inscrit
CQP OPERATEUR STATION-SERVICE	242	Non inscrit
CQP OPERATEUR VITRAGE	221	N°36223
CQP OPERATEUR VITRAGE SPECIALISTE	268	Non inscrit
CQP PEINTRE EN CARROSSERIE	376	N° 36452
CQP PREPARATEUR EN PEINTURE	385	Non inscrit
CQP PEINTRE SPECIALISTE	472	Non inscrit
CQP RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE DU DOMAINE D'ACTIVITE DE LA CARROSSERIE PEINTURE	422	Non inscrit
CQP RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE OPTION VUI	360	Non inscrit
CQP RENOVATEUR VEHICULES D'OCCASION	352	Non inscrit
CQP TECHNICIEN APRES-VENTE AUTOMOBILE	982	N°34321
QP TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE AUTOMOBILE	620	Non inscrit
CQP TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	559	Non inscrit
CQP TECHNICIEN CONFIRME MOTOCYCLES	917	Non inscrit
CQP TECHNICIEN CONFIRME VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	773	Non inscrit
CQP TECHNICIEN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	611	Non inscrit
CQP TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE MOTOCYCLES	638	Non inscrit





Formations	Durée de formation préconisée (heure)	Références Fiche RNCP
CQP TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	785	N°34367
CQP TECHNICIEN EXPERT DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	593	Non inscrit
CQP TECHNICIEN EXPERT REPARATEUR DE VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	746	Non inscrit
CQP TECHNICIEN VITRAGE	283	Non inscrit
COP TOLIER CONFIRME	528	Non inscrit
CQP TOLIER EXPERT VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	787	Non inscrit
CQP TOLIER SPECIALISTE	677	Non inscrit
CQP TÔLIER VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	654	Non inscrit
CQP VENDEUR	319	Non inscrit
CQP VENDEUR CONFIRME VEHICULES INDUSTRIELS	580	Non inscrit
CQP VENDEUR CONFIRME VEHICULES UTILITAIRES	566	Non inscrit
CQP VENDEUR-CONSEIL MAGASIN CONFIRME DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	271	Non inscrit
CQP VENDEUR-CONSEIL MAGASIN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	219	Non inscrit
CQP VENDEUR ITINERANT PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	545	Non inscrit
CQP VENDEUR MOTOCYCLES	432	Non inscrit
LICENCE PRO ORGANISATION ET MANAGEMENT DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE	650	N°30158
TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CONSEILLER DE VENTE PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	590	N°36221
TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CARROSSIER-PEINTRE	953	N°36200
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE CONSEILLER TECHNIQUE CYCLES	583	N°34197
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE FORMATEUR AUX METIERS DE L'EDUCATION ET DE LA SECURITE ROUTIERES	1101	N°35734
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE MECANICIEN AUTOMOBILE	509	N°34320
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE MECANICIEN CYCLES	401	N°34346
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE OPTION VL	360	N°35012
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE AUTOMOBILE	690	N°34322
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE VENDEUR AUTOMOBILE	503	N°34344
TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE	910	N°35329



Jon of

Article 3 - Mise en œuvre de la présente délibération

Les organisations soussignées précisent que la présente délibération sera mise en œuvre par l'OPCO Mobilités en lien avec le Conseil des Métiers de la branche des Services de l'Automobile, au nom de la branche des Services de l'Automobile.

De plus, elles se déclarent disposées à examiner ensemble, au sein des instances paritaires de la branche et de l'OPCO Mobilités, tous les moyens propres à améliorer l'employabilité et le développement des compétences dans le cadre du dispositif concerné.

En lien avec l'OPCO Mobilités et le Conseil des Métiers de la branche des Services de l'Automobile, la Commission Paritaire Nationale pourra faire évoluer les dispositions de l'article 2 de la présente délibération paritaire.

Les organisations soussignées conviennent, en conséquence, de les réexaminer dès lors que des ajustements s'avèreront nécessaires,

Article 4 – Suivi du dispositif

Les organisations soussignées demandent à l'OPCO Mobilités de procéder à une information régulière auprès de la Commission Paritaire Nationale et du Conseil des Métiers de la Branche sur le déploiement du dispositif susvisé.

Fait à Meudon, le 23 juin 2022

Organisations syndicales de salariés

-060

FGMM- CEDI

Organisations professionnelles

ENR

6